

BRUGGE X

G.P.P./4/340



NOS VICINAUX



UN JOUR OU UN WEEK-END D'ÉVASION...

- 1er mai RUSSON (Tongres)** Jeu de Saint-Evermar, à 14 h.
- 8 mai YPRES** Fête des Chats ; cortège à 15 h.
- 8 mai MALINES** Procession N.D. de Hanswijk, à 15 h.
- 12 mai BRUGES** Procession du Saint-Sang, à 15 h.
- 15 mai THUIN** Marche St-Roch, de 13.30 à 19 h.
- 21 mai - 19 juin ANVERS** Foire aux attractions de Pentecôte.
- 22 mai HAL** Procession en l'honneur de Notre-Dame, à 15 h.
- 23 mai ECAUSSINNES 70^e** Goûter matrimonial - grand cortège - spectacle avec de nombreuses vedettes.
- 23 mai SOIGNIES** Tour Saint-Vincent.
- 29 mai MONS** Procession Sainte-Waltrude.
- 29 mai WALCOURT** Marche militaire folklorique.
- 11 juin ECAUSSINNES 71^e** Goûter matrimonial.
- 11-12 juin TOURNAI** Journées des Quatre Cortèges.
- 18 juin - 11 septembre KNOKE-HEIST 22^e** Festival mondial de l'humour graphique (exposition de dessins humoristiques de 45 pays).
- 22-25 juin VIELSALM** Marche du souvenir et de l'amitié.
- 23-26 juin SPA** Au Casino, 20^e Festival intern. de la chanson française.
- 25 juin TERMONDE** Tattoo international., à 20 h.

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

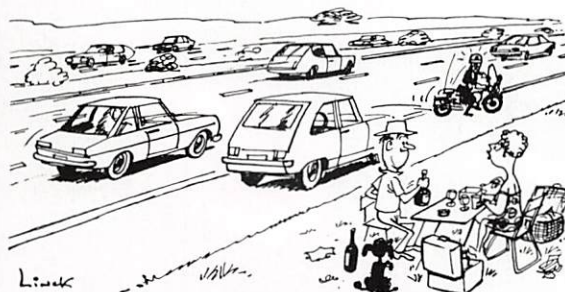
Un séjour gratuit d'une semaine dans une de nos maisons de vacances «Annette et Lubin», à Spa, ou «Zonnebloem», à Nieuport, est offert aux pensionnés de la S.N.C.V. et à leur épouse, si leurs noces d'or ou de diamant ont lieu en 1983.

Ce séjour comporte la pension complète et est accordé pendant une des périodes ci-après :

ANNETTE et LUBIN : du samedi 14 mai au samedi 2 juillet ; du samedi 27 août au samedi 17 septembre ;

ZONNEBLOEM : du samedi 14 mai au samedi 2 juillet ; du samedi 27 août au samedi 17 septembre.

Les jubilaires qui désirent bénéficier de cet avantage doivent introduire une demande écrite au Service social de la S.N.C.V., rue de la Science, 14, 1040 Bruxelles, en précisant la maison de vacances et la semaine choisies.



— Non ! Pas un cognac ! Offre-lui plutôt une limonade !

VACANCES 83

En ces temps difficiles, le retour à la nature fait l'objet de nombreuses préoccupations.

Entrer en contact avec celle-ci n'est en fait pas bien difficile. Quitter les habitations et la population ne demande dans notre pays que quelques minutes. Communier avec la terre elle-même, avec le sol, l'herbe, l'eau, le bois et l'air, peut très bien se faire seul ou en compagnie de quelques autres vraiment désireux de redécouvrir, avec une certaine sensibilité, **la nature**.

Cette sensibilité permet déjà d'en arriver à une sorte de joie et de détente. Mais la joie ressentie ne fera que croître si vous essayez de découvrir tout ce que vous rencontrez comme faune et comme flore. Assez rapidement, sentirez-vous une préférence pour certains milieux, les bois, les marais, la côte ou tout simplement la pleine campagne, ses ronces et ses épines.

Toutes ces expériences, ce sentiment de joie découlant d'un contact avec la nature, vous pouvez les vivre en séjournant dans une de nos maisons de vacances ou dans un de nos appartements meublés.

Pensez-y ! Cela en vaut la peine.

Facilités de circulation pour les pensionnaires de nos maisons de vacances

«Zonnebloem» et «Annette et Lubin»

Nous rappelons que les pensionnaires de nos maisons de vacances «Zonnebloem» à Nieuport et «Annette et Lubin» à Spa peuvent bénéficier de facilités de circulation.

Pendant la durée de séjour dans ces maisons de vacances, le **libre-parcours de famille** peut être rendu valable sur le réseau vicinal de la province de Flandre occidentale ou sur celui de la province de Liège, en lieu et place de la province pour laquelle ce titre de transport a été délivré.

En vue de valider le changement momentané pour l'utilisation régionale dudit libre-parcours, le responsable de la maison de vacances devra annuler, au verso de cette carte, la case portant le n° 10 en y apposant un cachet libellé comme suit : «Valable sur le réseau de la province de Flandre occidentale jusqu'au...» ou «Valable sur le réseau de la province de Liège jusqu'au...», la date à indiquer étant celle de la fin du séjour.

Les titulaires d'une **carte de service de famille** peuvent également être admis au bénéfice de la mesure annoncée ci-dessus, mais la case à neutraliser par l'apposition du cachet sera celle portant le n° 30.

Par conséquent, si vous souhaitez passer vos vacances à «Zonnebloem» ou à «Annette et Lubin», n'oubliez pas de laisser libres les cases 10 et 30 dont question ci-avant, pour autant, bien entendu, que vous désiriez profiter des facilités de circulation spéciales qui vous sont offertes.



concours de dessin «Directeur général Hoens»

Les prix du 13e concours de dessin «Directeur général Hoens», réservé aux enfants de 6 à 12 ans qui séjournent dans une de nos maisons de vacances, ont été attribués pour la saison 1982 à :

DIERICKX LIESBET, fille de V. Dierickx, ayant résidence administrative à Anvers ;

VANOBERGEN ELS, fille de W. Vanobbergen, ayant résidence administrative à Louvain.

Nous félicitons de tout coeur les lauréates, à qui un cadeau a été envoyé, et souhaitons déjà beaucoup de succès aux participants au concours de 1983.



CHAMPIONNATS DE CYCLISME '83 pour le personnel S.N.C.V.

REGLEMENT

Tous les membres du personnel de la S.N.C.V. ou de ses loueurs, ayant au moins 21 ans le jour de la compétition, peuvent prendre part aux épreuves, sur présentation de leur carte de service et de leur carte d'identité. Le droit d'inscription s'élève à 100 F.

Chaque épreuve débutera à 16 h et, pour la première fois dans l'histoire de ces championnats, tous les candidats courront ensemble, c'est-à-dire aussi bien les moins de 35 ans que les plus de 35 ans. Un classement sera toutefois établi pour la catégorie des moins de 35 ans ainsi que pour la catégorie des plus de 35 ans de façon à pouvoir désigner pour chacune d'entre elles un champion de Belgique.

Pour pouvoir prétendre au titre de champion de Belgique, il faudra à une **exception** près avoir participé à toutes les épreuves.

Les prix (au total 9.200 F) seront répartis entre les 25 premiers.



Autre innovation : une course cycliste ouverte à tous les amateurs de plus de 21 ans, non affiliés, n'appartenant ni au personnel de la S.N.C.V., ni à celui de ses loueurs, sera prévue à 14 h.

CALENDRIER

7 AOUT

DIEPENBEEK : champ. du Limbourg

Responsable : M. L. Hoste
Tél.: 011/25.05.56

14 AOUT

HUMBEEK (Grimbergen) :

champ. du Brabant
Responsable : M. P. Denijs
Tél.: 02/267.96.50

20 AOUT

HOOGSTRATEN : champ. d'Anvers

Responsable : M. J. Diels
Tél.: 03/314.65.75

3 SEPTEMBRE

ASSEBROEK : champ. des Flandres et de Belgique

Responsable : M. G. Fonteyne
Tél.: 050/35.31.43

REMISE DE DISTINCTIONS

groupe du hainaut

Le 18 décembre 1982, en la salle des Fêtes du Waux-Hall à Mons, s'est déroulée la cérémonie de remise des distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux et des décorations civiques pour 35 ou 25 années de service.

L'allocation de circonstance fut prononcée par M. Etienne, ingénieur principal adjoint. Il insista sur les mérites des héros de la fête ainsi que sur les nouvelles conditions de travail résultant de la modernisation du matériel et des installations techniques.

Après la remise des décorations, un montage audiovisuel des différents types de voiture utilisés depuis la création de la S.N.C.V. fut présenté aux invités.

ORDRES NATIONAUX

Palmes d'argent Ordre de la Couronne

MM.
Dieu A., 1er ouvrier qualifié
Mabille R., brigadier
André A., brigadier
Blariaux M., ouvrier qualifié

Médaille d'or Ordre de la Couronne

M. Saussez A., receveur

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service Croix civique de 1ère cl.

MM.
Painblanc J., chef de serv. de 1ère cl.

Beugnies E., moniteur
Brohez P., chef d'at. de 1ère cl.

Croix civique de 2e cl.

M. Maillien A., 1er contrôleur

Médaille civique de 1ère cl.

MM.
André R., aubettier
Godart J., cond.-rec. AB
Urbain A., cond. él.
Wauthy R., cond. él.
Benis E., 1er ouvrier d'élite
Capiou J., piocheur
Coppée R., brigadier
Durieux G., 1er ouvrier qualifié
Lejeune L., brigadier
Mabille R., brigadier
Meurice B., brigadier
Spikerman R., 1er ouvrier qualifié
Tilmant G., 1er ouvrier qual. (à titre posthume)
Cliquet R., ouvrier d'élite
Dieu V., brigadier
Lecomte L., 1er ouvrier d'élite
Mercier G., 1er ouvrier qualifié
Vandriessche J., ouvrier d'élite
Maton A., receveur él.
Allewaeters G., cond. él.
Colyn A., ouvrier qualifié
André A., brigadier
Thirion G., ouvrier d'élite
Gilles F., cond.-rec. AB
Mathieu C., aubettier
Caudron J., ouvrier d'élite
Colarte S., ouvrier d'élite
Dieu A., 1er ouvrier qualifié
Magy G., ouvrier d'élite
Goard R., brigadier

25 années de service Médaille civique de 1ère cl.

M. Demeure M., chef de mouv. de 2e cl.
Mme Dersin N., 1er commis d'expl.

Médaille civique de 2e cl.

MM.
Alexandre G., cond.-rec. AB
Bourguignon R., cond.-rec. AB
Duvivier R., cond. él.
Dejonge G., aubettier
Herbineau L., cond.-rec. AB
Josse W., aubettier
Moreau J., aubettier
Moineau V., cond. él.
Robert E., cond.-rec. AB
Vanderbeck L., cond.-rec. AB
Herman Robert, 1er ouvrier qualifié
Herman Roger, 1er ouvrier qualifié
Margot R., 1er ouvrier qualifié
Cabanne A., 1er ouvrier qualifié
Dupont R., cond.-rec. AB
Deghislage J., cond.-rec. AB
Helin J.-L., cond. él.
Henry G., brigadier
Lassois M., aubettier
Musin G., cond.-rec. AB
Vivier J., aubettier
Baudour M., cond.-rec. AB
Paquet G., rec.
Durdur A., cond.-rec. AB
Fevry A., aubettier
Reymen R., cond.-rec. AB
Van Weymers E., cond. él.
Draye M., ouvrier d'élite
Dubois J., ouvrier d'élite
Harveng R., cond.-rec. AB
Lievin R., ouvrier qualifié
Basselier J., ouvrier spéc.
Brisson E., ouvrier spéc.





Le samedi 19 février 1983, en la salle des fêtes de l'atelier de Merksem, s'est déroulée la cérémonie de la remise des distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux et les décorations civiles pour 35 ou 25 années de service. Dans son allocution, M. Vanbrussel, directeur régional f.f., a félicité les héros de la fête, ainsi que les épouses.

Il a insisté sur les nombreux efforts fournis par les agents en question et a demandé à chacun de continuer à faire preuve de beaucoup de dévouement et de collaboration en cette difficile période de crise. Assisté de M. Vandenstein, ingénieur, et de M. Brouwers, chef de service de 1ère classe, M. Vanbrussel remit ensuite les différentes distinctions honorifiques.

Deux musiciens animèrent la fête qui se poursuivit dans une ambiance chaleureuse.

ORDRES NATIONAUX

Chevalier

Ordre de la Couronne

MM.

De Hoon D., chef de serv. de 2e cl.

Pals J., chef de mouv. de 1ère cl.

Van Looy J., chef de mouv. de 1ère cl.

Médaille d'Or

Ordre de la Couronne

MM.

Driesen J., cond.-rec. AB

Nauwelaers J., cond.-rec. AB

Segers C., cond.-rec. AB

Van Camp J., cond.-rec. AB

Verscuren J., cond.-rec. AB

Willemens T., cond.-rec. AB

Horemans C., cond.-rec. AB

Bogaerts L., cond.-rec. AB

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 1ère cl.

M. Lasters G., chef de serv. de 1ère cl.

Croix civique de 2e cl.

MM.

Baeyens M., rédacteur

Crols J., rédacteur

Maes L., rédacteur

Saey P., rédacteur

Bes E., dessinateur-rédact.

Médaille civique de 1ère cl.

MM.

De Kuyper F., brigadier

Blockx J., cond.-rec. AB

Driesen J., cond.-rec. AB

Van Loon A., 1er ouvr. d'élite

Bartholomeeusen E., 1er ouvr. d'élite

25 années de service

Médaille civique de 1ère cl.

M. Vandamme E., chef de mouv. de 2e cl.

Médaille civique de 2e cl.

MM.

Campo A., cond.-rec. AB

Celis J., cond.-rec. AB

Marnef A., cond.-rec. AB

Gijssens G., 1er ouvr. qualifié

Vos P., cond.-rec. AB

Bruynseels A., cond.-rec. AB

De Smet F., cond.-rec. AB

Leenaerts J., cond.-rec. AB

Sturm J., 1er ouvr. qualifié

L'évolution et la modernisation du réseau ferré

Les nouvelles motrices articulées, dont la mise en service se poursuit, ont des performances nettement plus élevées que les anciennes. Ainsi, leur charge totale est de 49,6 t répartie sur deux essieux porteurs et quatre essieux moteurs.

La charge par essieu moteur est de 9,4 t alors qu'elle n'était que de 7 t auparavant pour des véhicules comportant 4 essieux moteurs.

La différence est encore plus marquée si l'on se place sur le plan électrique puisque la puissance normalement absorbée au réseau est de 456 kW par motrice contre 206 précédemment.

Ajoutons à cela que les lignes ferrées maintenues sont à considérer comme des dorsales où se rabattent des lignes secondaires. Ceci se traduit par une exploitation soit à une cadence plus élevée, soit par motrices couplées, soit les deux à la fois.

Tous ces éléments ont amené la S.N.C.V. à reconsidérer l'infrastructure de son réseau ferré et de décider le renforcement et la modernisation des voies, de l'équipement aérien et des sous-stations de traction.

Ces opérations sont en cours depuis une demi-douzaine d'années et intéressent les lignes ferrées du Littoral et le réseau de Charleroi-Centre du Groupe du Hainaut.

Les voies

Les rails des voies situées en chaussée avaient un profil «à gorge» et leur poids était de 49 kg par mètre courant. Ce type de profil a été maintenu, mais le poids d'acier est maintenant de 58 kg par mètre courant.

A été également maintenu le profil «Vignole» des rails équipant les voies sises en dehors de la chaussée, mais dont le poids est passé de 32 à 50 kg par mètre courant. Ce dernier profil est également adopté pour les voies nouvelles du site Métro Léger de Charleroi.

Le nombre de traverses a été généralisé à 25 pièces par longueur de 18 m en alignement et à 30 en courbe. Leurs dimensions ont été augmentées de façon à ce que la surface d'appui sur le ballast autorise une répartition acceptable des pressions dans le coffre. Cette augmentation est de 33 % et donc du même ordre de grandeur que l'augmentation de la charge par essieu.

L'équipement aérien

Les anciennes lignes étaient très sou-

vent du type ordinaire, c'est-à-dire ne comportant que le fil de contact et plus rarement du type caténaire à un fil de contact et un câble porteur. La section de cuivre installée par voie variait de 80 à 160 mm².

Les lignes actuelles sont généralement du type caténaire et comportent un fil de contact et deux câbles porteurs, tous de 120 mm².

C'est dire que la section de cuivre a, en moyenne, triplé, avec comme conséquence, bien entendu, un alourdissement de tout l'équipement : poteaux, potences, supports...

En site propre, les poteaux sont axiaux à bras obliques au Littoral ou latéraux au Hainaut.

Dans la traversée des villes la pose est faite sur transversales. Parfois cependant, pour des raisons d'encombrement ou d'esthétique, on retrouve la ligne ordinaire à un seul fil de contact, mais pour maintenir une section de cuivre suffisante, celle-ci est doublée par une file de câbles enterrés. Une liaison entre ces câbles et la ligne aérienne est pratiquée tous les 150 m environ.

Les sous-stations

Plusieurs sous-stations existantes qui ne comportaient qu'un seul groupe «transformateur-redresseur» ont été renforcées par l'adjonction d'un second de même puissance nominale.

De plus, il s'est avéré que le nombre de sous-stations était insuffisant et que, dans certains cas, il convenait d'en intercaler une entre deux sous-stations existantes. C'est pourquoi la S.N.C.V. a acquis et, jusqu'à ce jour, installé douze sous-stations nouvelles du type déplaçable.

Ainsi pour le réseau du Littoral l'intensité nominale disponible est passée de 16.000 A pour 8 groupes installés à 38.000 A pour 19 groupes installés.

Pour la partie modernisée du Hainaut ces mêmes chiffres qui étaient de 8.600 A pour 7 groupes installés sont maintenant de 20.800 A pour 14 groupes installés. Dans les deux cas donc, la puissance disponible a été multipliée par 2,4.

Où en est le programme de modernisation ?

Le réseau du Littoral comporte de

Ostende à Knokke d'une part, à La Panne d'autre part, 65 km de double voie dont environ 80 % sont en site propre. Les travaux de renouvellement et de modernisation sont pratiquement terminés de Ostende à Knokke et de Ostende à l'entrée de Middelkerke soit sur les deux tiers du réseau. Entre Middelkerke et La Panne ces travaux sont en cours d'exécution et, exception faite de la traversée de l'une ou l'autre localité, telle La Panne, ils devraient également être terminés à la fin de 1983.

Les lignes du Groupe du Hainaut, réseau de Charleroi-Centre, sont, contrairement à celles du Littoral, implantées très souvent dans la chaussée. Elles sont soit en simple, soit en double voie et le réseau comporte environ 160 km courants de voies.

Ces lignes sont ou seront à l'avenir, à un certain point de leur parcours, reliées à des antennes du nouveau réseau du Métro Léger de Charleroi.

A ce propos, signalons que la S.N.C.V. est chargée de l'étude des voies, de l'équipement aérien et de l'alimentation en énergie électrique de traction de ces nouvelles installations et qu'elle en assure la réalisation et l'entretien.

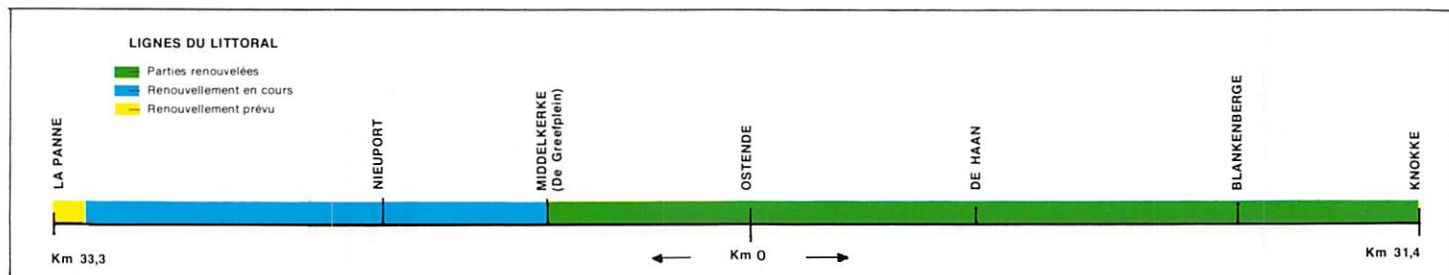
Jusqu'à présent, le programme de modernisation s'est surtout porté sur ce qui est appelé l'Axe Sud, reliant La Louvière à Charleroi via Binche, Anderlues et Fontaine-l'Évêque. Ceci en raison de la création d'une grande partie de la première antenne du Métro Léger depuis Charleroi jusqu'à cette dernière localité.

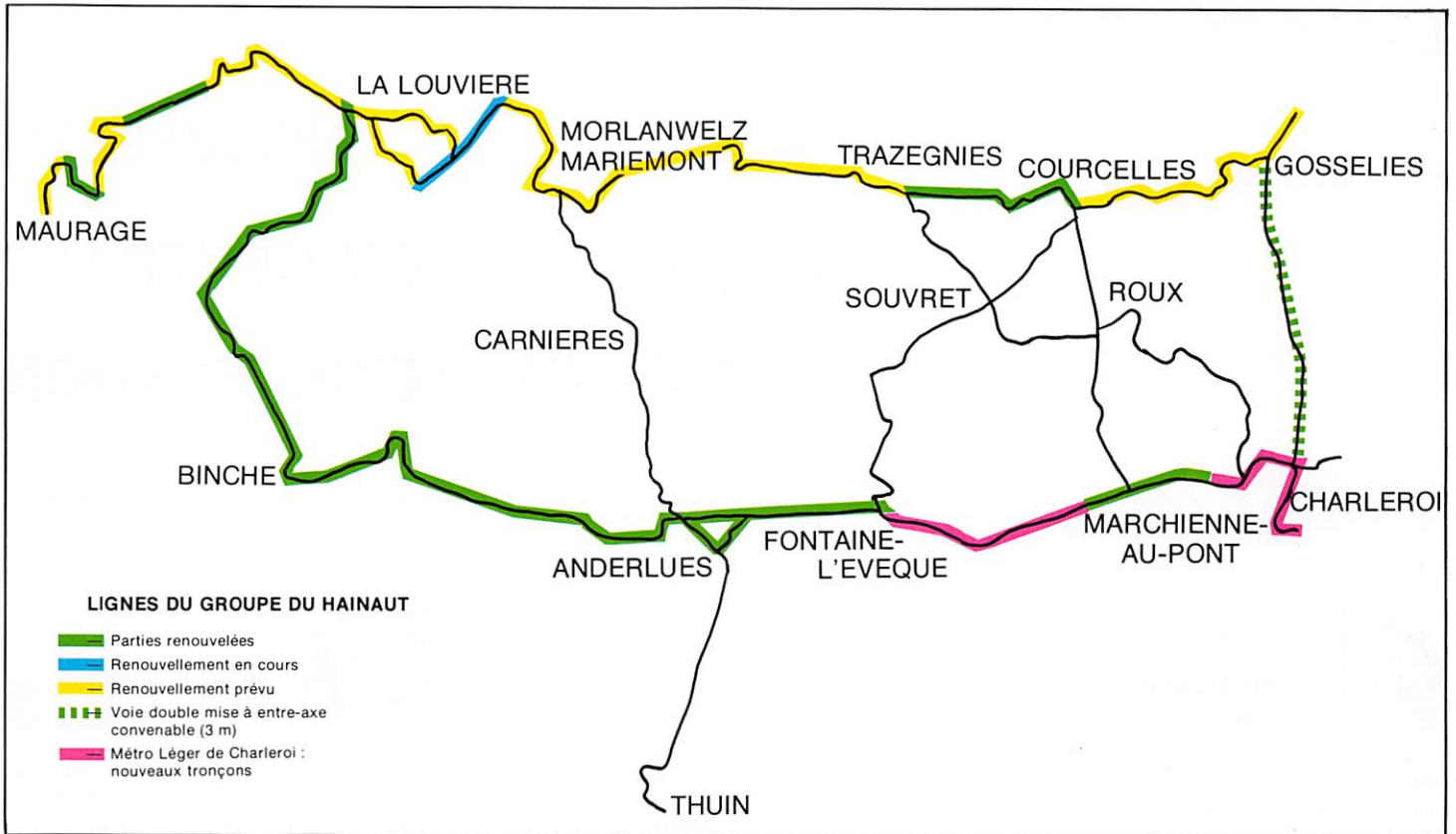
Ainsi l'Axe Sud, long de 36,5 km, dont 27,5 km en réseau normal entièrement modernisé et 9 km en site métro, sera totalement exploité par le nouveau matériel roulant dès mai 1983.

Le programme sera poursuivi par la modernisation de l'Axe Nord, reliant sur environ 40 km Charleroi à La Louvière par Gosselies, Trazegnies et Morlanwelz-Mariemont.

Les renouvellements sont déjà exécutés ou en cours de réalisation sur ± 10 km.

Quant au réseau Métro Léger de Charleroi, il comporte à ce jour 11 km de double voie, si aux 9 km déjà cités, on ajoute la partie ouest de la boucle de Charleroi déjà en service entre la Gare du Sud et la station «Beaux-Arts».





Double voie équipée de poteaux axiaux avec potences à bras obliques à Bredene (Littoral).



Simple voie équipée de poteaux latéraux à Anderlues (Groupe du Hainaut).



NOUVELLES

L'ADMINISTRATION CENTRALE

GROUPES D'EXPLOITATION



MUTATIONS

LIEGE

Detroz S., chef de serv. de 1ère cl.

BRABANT

Libert M., cond.-rec. AB

LIMBOURG

Van den Broek W., cond.-rec. AB



MARIAGES

ANVERS

Broux A. et De Ren L.
Maas L. et Van Velthoven H.
Heremans W. et Van Opstal R.

FLANDRE ORIENTALE

De Vlieger D. et Warniers L.
Van Laeken H. et Van Damme M.

HAINAUT

Schwindt J.-L. et Vanesse C.
Delaby J.-L. et Wins A.-M.

BRABANT

Frooninckx A. et Goetvinck M.
Delriviere J.-P. et Belliard H.
Pappaert T. et Vrancken F.
Van Horebeek M. et Van Hemetrijck M.-J.
Eembeek J. et Zwarts G.

FLANDRE OCCIDENTALE

Duyver J. et Doms B.
Vandaele R. et De Petter M.-J.



NAISSANCES

ADMINISTRATION CENTRALE

Tom chez Verheyen Y. (Muizen)
Kelly chez Leruse C. (Esneux)
Tim chez Ausloos E. (Jette)
Bruno chez Gheldof R. (Wetteren)

ANVERS

Dieter chez De Peuter H. (Ekeren)
Wendy chez Van Noten R. (Kasterlee)
Björn chez Van Lommel A. (Dessel)
Ellen chez Jansen W. (Wuustwezel)
Jurgen chez Bogaerts J. (Zoersel)
Dave chez De Coninck F. (Anvers)
Roeland chez Verrijdt L. (St.-Amands)

HAINAUT

Adeline chez Andries R. (Thuillies)
Virginie chez Brunebarbe C. (Erquennes)
David chez Schellens J. (Gilly)
Mélanie chez Demanez J. (Montignies-le-Tilleul)
Regis chez Deltenre P. (Courcelles)
Jonathan chez Urbain J. (Eugies)
Maxime chez Catherine E. (Eugies)
Johan chez Horore J. (Frameries)
Isabelle chez Meunier J. (Eugies)
Vanessa chez Letot J. (Couillet)
Alison chez Willems G. (Gosselies)
Audrey chez Fontenelle A. (Gozé)
Olivier chez Boulmont H. (Courcelles)
Céline chez Giuriato J. (Trivières)
Nancy chez Dri J.-P. (Pont-à-Celles)
Stéphanie chez Sikora M. (Pont-de-Loup)
Sandrine chez Nicaise P. (Fontaine-l'Évêque)
Jeremy chez Gadre P. (Mons)
Fabienne chez Pigeolet A. (Courcelles)
Jennifer chez Vandenbulcke J.-M. (Courcelles)
Jonathan chez Josse J.-C. (Anderlues)
Raphael chez Nocent J.-C. (Couillet)
Nathalie chez Tamon M. (Anderlues)

NAMUR-LUXEMBOURG

Angélique chez Godfroid A. (Amberloup)
Severine chez Bouchat T. (Villers-le-Bouillet)
Gwenael chez Surahy G. (Florennes)

Simon chez Hamende H. (Forville)
Virginie chez Lanuit D. (Manhay)
Patricia chez Damilot M. (Dinant)
David chez Toussaint P. (Andenne)
Thomas chez Lefevre J. (Florenville)

LIEGE

Laetitia chez Martin A. (Alleur)
Sylvie chez Stassen J. (Eben-Emael)
Catherine chez Britte M. (Jupille)
Sophie chez Evrard G. (Roclenge-sur-Geer)

BRABANT

Bart chez Van der Auwera A. (Haacht)
Pieter chez Philippaerts J. (Louvain)
Inge chez Christiaens L. (Vilvorde)
Elaine chez Broothaerts B. (Hekelgem)
Debbie chez Moyens C. (Termonde)
Roel chez De Mesmaecker F. (St.-Martens-Bodegem)
Olivier chez Leroux F. (Schaerbeek)
Laurent chez Vierdeels J. (Etterbeek)
Vanessa chez Carpentier F. (Marcinelle)
Melissa chez Van Cauwenbergh E. (Wilsele)
Mélanie chez De Bolle P. (Jauchellette)
Brenda chez Willemys G. (Hal)
Sarah chez Bomans M. (Meise)
Charlotte chez Vermandele J. (Harelbeke)
Joke chez Staels M. (Tielt-Winge)
Kelly chez Geeroms F. (Alost)
Sébastien chez Roosbeek D. (Huldenberg)

LIMBOURG

Patrik chez Gerarts H. (Maaseik)
Kim chez Appeltans R. (Alken)
Mieke chez Geutjens M. (Bochoit)
Kerstin chez Lemmens R. (Tessen-derlo)
Erwin chez Gielen M. (Maaseik)
Jochen chez Vandevelde D. (Lummen)
Sylvia chez Martens T. (Hasselt)

FLANDRE OCCIDENTALE

Damienne chez Vanhee E. (Ostende)
John chez Deputter K. (Ostende)
Kevin chez Poorteman L. (Ostende)
Tim chez Laethem H. (Kuurne)
Bert chez Smick P. (Lo)
Stijn chez Candaele A. (Middelkerke)
Floris chez Debusschere E. (Stavele)
Andy chez Luybaert J.-P. (Bruges)
Björn chez Vanheede D. (Ostende)



RETRAITES

Années
de service

ADMINISTRATION CENTRALE

Konings J., inspect. en chef (a.r.) 42

HAINAUT

Culot R., cond.-rec. AB 34
Leter R., cond.-rec. AB 35
Rousseau F., 1er contrôleur 42
Hactergal V., brigadier 46
Verheyden H., manoeuvre 35

BRABANT

De Valck F., cond. él.-rec. 34
Eeckhoudt F., cond. él.-rec. 34
Grietens L., cond.-rec. AB 34

LES LONGUES CARRIERES



R. Leter
Hainaut
du 8.11.1942
au 1.9.1977



J. Bus
Anvers
du 23.11.1941
au 30.11.1982

NECROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

DE ET DES

ALLOCATAIRES C.A.M.-C.R.A.-C.R.I. C.A.S.-C.C.T.

ANVERS	Age
Tourne J., receveur	84
Dirx J., cond.-rec. AB	68
Van Calster F., serre-freins	91
De Wilde J., cond.-rec. AB	73
Janssens L., cond. él.	84
Verzwijvelen C., cond. él.	59
Eyer J., cond.-rec. AB	68

FLANDRE ORIENTALE	Age
De Jonge E., brigadier	85
Clauwaert M., cond. él.	86
De Sutter M., receveur	83

HAINAUT	Age
Lejeune J., brigadier	74
Garcy G., cond. AB	61
Mulpas A., aubettier	63
Roulet L., chef piocheur	85
Mary R., 1er ouvr. d'élite	58
Bauquenne J., brigadier	58
Servranckx G., cond. él.	81
Levecq M., cond. él.	77

NAMUR-LUXEMBOURG	Age
Gillard Y., cond.-rec. AB	49
Paquet G., 1er ouvr. d'élite	68
Demblon J., brigadier	74
Delemme M., piocheur	79

LIEGE	Age
Happart L., chef de dépôt de 1ère cl.	89
Cuipers P., cond. AB	62
François N., cond. él.	77

BRABANT	Age
Marchal L., receveur	91
Delcroix G., ouvr. semi-qual.	81
Boon F., cond.-rec. AB	71
Grietens A., receveur	74
Pinnov V., chef de serv. de 2e cl.	85
Michiels C., serre-freins	98
Vundelinckx J.-B., ouvr. d'élite	70
Parijs V., rec. AB	84
Hauwaert A., cond.-rec. AB	65
Stevens D., cond. él.	75
Frerie P., ouvr. qual.	60

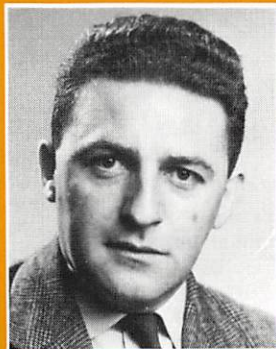
FLANDRE OCCIDENTALE	Age
Viaene P., cond.-rec. AB	86
Ceulenaere A., cond.-rec. AB	85
Reniers D., moniteur	75
Noyen R., écurveuse	76
Struyf J., sténo-dactylo	84

2 RETRAITES BIEN MERITEES

Administration centrale

M. A. WILLETTE, SOUS-CHEF CONTROLEUR

Volontaire de guerre démobilisé en décembre 1945, M. Albin Willette débuta sa carrière au Ministère des Finances.



Il entra en service à la S.N.C.V. le 16.9.1949, en qualité de rédacteur au Bureau de la Comptabilité-Exploitation. Affecté au Service de contrôle de la Comptabilité le 1.10.1952, il fut ensuite nommé rédacteur sélectionné le 1.1.1960 avant d'être promu sous-chef contrôleur le 1.11.1975.

Courtois et d'une conscience professionnelle remarquable, il aimait donner son avis sur les problèmes d'organisation et de contrôle des services comptables des Groupes d'exploitation.

Ceux-ci tiraient toujours profit de ses observations et de ses conseils.

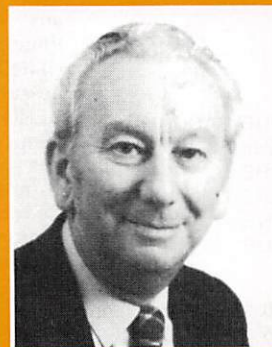
Puisse-t-il encore passer de nombreux séjours, en compa-

gnie de son épouse, dans les régions qu'il aime tant, la vallée de Chamonix et la Provence !

Groupe d'Anvers.

M. J. PALS, CHEF DE MOUVEMENT DE 1ERE CL.

M. Jozef Pals est entré en service en tant que receveur à Zurenborg, le 1.5.1941. Il fut ensuite promu successivement contrôleur le 1.7.1958, chef de mouvement de 2e cl. le 1.1.1962 et chef de mouvement de 1ère cl. le 1.1.1966.



Chargé de la direction du dépôt «Tjalkstraat», M. Pals était très apprécié pour ses capacités et sa serviabilité. Aucun effort ne le rebutait pour accomplir au mieux sa tâche de chef de mouvement et de responsable permanent pour tout le Groupe.

Nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse, une longue et heureuse retraite.

UNE FEDERATION DE PENSIONNES A LOUVAIN

Le 25 novembre 1982 a été fondée à Kessel-Lo une fédération de pensionnés, baptisée «Vrienden Gepensioneerden der Buurtspoorwegen Leuven». Une réunion est prévue chaque 4e jeudi du mois. Elle se tient au réfectoire de l'atelier de Kessel-Lo de 14 à ± 17 h. Le secrétaire de la fédération est M. Debecker Frans, Justus-Lipsiusstraat 10, 3000 Louvain ; tél. 016/23.22.13.

LE COIN DES JEUNES

GAGNANTS 1982

VERSAEVEL Conny 16 ans - Ostende
33 points
 COLLETTE Michel 13 ans - Flémalle
32 points
 COSEMANS Miet et An 15 et 8 ans - Diepenbeek
32 points

SOLUTIONS DU N° 222

JEU N° 1 :

Patauger

JEU N° 2 :

68 - 59 x 44 : 12 = 33
 46 x 12 + 9 : 17 = 33

JEU N° 3 :

VASQUE-MASQUE-CASQUE
 BOUCHE-COUCHE-MOUCHE
 DOUCHE-LOUCHE
 PROCHE-BROCHE-CRUCHE
 CRACHE-CRECHE
 LANGUE-GANGUE

JEU N° 4 :

100 x 8 = 800
 5 x 25 = 125
 800 + 125 = 925
 3 - 2 = 1
 925 - 1 = 924

JEUX N° 223

JEU N° 1

Voici une série de poissons. Un «intrus» s'est glissé parmi eux. Trouvez-le et dites ce qu'il est.

REMORA - ESPADON - MURENE
 RASCASSE - THON - EXOCET
 TORPILLE - CAREX - VAIRON -
 SAUMON - TURBOT - GARDON

RESULTATS DU N° 222

Ont obtenu 4 points :

COLLETTE Michel 14 ans - Flémalle / COLSON Dominique 14 ans - Eben-Emael / DEGUEE Philippe 14 ans - Grivegnée / HAIRON Nathalie 9 ans - Jemeppe-sur-Sambre / VAN CAELENBERG Steven 13 ans - Oordegem / VAN HEMELRIJCK David ? ans - Mons / VERBUSTEL Fréd. 10 ans - Waterloo / BRASSELET Cedric et Samuel 10 et 12 ans - Profondeville / LAURENT Jocelyne et Vinciane 10 et 9 ans - Spy / PANIS Nancy et Nathalie 12 et 11 ans - Awans / LEFEBVRE Béatrice 12 ans - Houdeng-Aimeries / VANDEKERCKHOVE Sylvie 13 ans - Courtrai / PARENT Fabian 11 ans - Dinant /

JEU N° 2

A l'aide de ces 12 groupes de lettres parviendrez-vous à mettre à jour **trois mots de 8 lettres chacun** ?

UX	UC	UV	IN
NE	ST	FA	NE
HE	AI	TE	IN

DUMONT Ingrid 10 ans - Goutroux / DE BACKER Isabelle 14 ans - Cortil-Noirmont / DERIDDER Claude et Michel 11 et 9 ans - Nivelles / SCHOCKAERT Dirk 10 ans - Assebroek / FABRINETTI Gérard 12 ans - Esneux / VERSAEVEL Conny 16 ans - Ostende / COSEMANS Miet et An 15 et 9 ans - Diepenbeek / SCHUMACHER Fabian 9 ans - Verviers / LAENEN Philippe et Laurent 12 et 10 ans - Hamois.

Ont obtenu 3 points :

MASSON Didier et Pascal 16 et 11 ans - Braine-l'Alleud / DEPRESZ Franz ? ans - Leval-Trahegnies / HASEVOETS Patrick 15 ans - Diepenbeek / MOT Christel 12 ans - Gooik-Leerbeek.

JEU N° 3

Le typographe a renversé ses casses. Toutes les lettres sont mélangées. Pourriez-vous trouver le mot qui se cache ? Sachant qu'il débute par la lettre citée le plus souvent et se termine par celle qui l'est le moins !

NGOAT
 N G I O A T
 a O A I O N H G A
 T G A N Z G T
 A T O t d

Qu'est-ce qui est économique, facile à trouver, facile à employer et qui rend mille services dans la maison ? La bonne vieille eau de Javel, que l'on a trop tendance à oublier.

Fabriquée à partir du sel

L'eau de Javel dérive directement d'un produit naturel, le sel marin. Celui-ci est décomposé par électrolyse pour obtenir les deux matières premières constituant l'eau de Javel, le chlore et la soude, qui sont ensuite mélangés à de l'eau.

On obtient ainsi un extrait à 47/50° chlorométriques, utilisé dans l'industrie ou vendu au détail en doses plastiques (à diluer). Pour les utilisations ménagères courantes, l'eau de Javel est commercialisée en Belgique à une concentration de 12 à 15° selon les marques. Elle est utilisée pour blanchir, détacher et désinfecter. Le principe d'action de l'eau de Javel est très simple. Mise en présence de matières sales ou contaminées, l'eau de Javel se décompose en perdant son oxygène, selon la formule Na cl O (eau de Javel) + Na cl (sel) + O (oxygène).

Le résidu de son action n'est donc que du sel, un produit inoffensif. Ce qui explique que l'on puisse boire sans inconvénient de l'eau légèrement javellisée. Mais attention à ne pas laisser la bouteille d'eau de Javel à portée des jeunes enfants. En cas d'absorption accidentelle, faire boire une quantité importante d'eau froide, ne pas essayer de faire vomir et appeler le médecin d'urgence. On n'a cependant jamais constaté de cas grave ou mortel d'empoisonnement par l'eau de Javel.

En cas d'éclaboussures sur la peau, rincer à l'eau claire. Si les yeux sont atteints, prendre des bains d'yeux prolongés et consulter un oculiste. En cas de projection sur des vêtements ou du linge, rincer rapidement ou si possible laver entièrement.

Conseils de conservation

Vous conserverez l'eau de Javel de longs mois sans diminution sensible de son degré en prenant les précautions suivantes :

- conserver le produit dans le récipient bouché, les bouteilles debout ;
- éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière.

L'eau de Javel et le linge

Son triple pouvoir blanchissant, détachant et désinfectant fait de l'eau de Javel le produit complémentaire idéal des lessives perboratées, c'est-à-dire de la plupart des poudres vendues

fait des miracles : l'eau de Javel !

actuellement dans le commerce.

La lessive élimine les salissures, mais certaines taches résistantes exigent l'emploi d'eau de Javel. D'autre part, l'eau de Javel est un bactéricide puissant qui, en détruisant en 5 min. le bacille de la typhoïde, le colibacille, le staphylocoque doré, etc. évite l'ébullition prolongée du linge.

Comment doser l'eau de Javel selon le linge ou le mode de lavage ? Les étiquettes informatives cousues sur la plupart des vêtements portent un triangle. Si celui-ci est barré, ne pas javelliser. A défaut d'étiquette, se souvenir que les fibres synthétiques chlorofibres (Rhovyl, etc.) supportent très bien l'eau de Javel, mais à froid. Que l'acétate, le triacétate sont très fragiles à l'eau de Javel. Qu'il est prudent de s'abstenir pour les tissus à l'aspect brillant, soyeux, laineux, pelucheux, caoutchouteux ou imperméable. La plupart des machines à laver actuelles disposent d'un système spécial pour la javellisation (voir mode d'emploi de votre machine).

Pour la lessive à la main, utiliser l'eau de Javel après lavage (sauf en cas de taches et pour le linge d'un malade contagieux), au cours du deuxième rinçage seulement. Préparer la solution javellisée et bien mélanger avant l'introduction du linge. Procéder à l'eau froide ou tiède et laisser en contact 5 min. maximum.

Les tissus blancs très solides peuvent être javellisés à chaud (pas plus de 60°C), le résultat sera plus rapide et plus blanc, pour une dose réduite d'eau de Javel.

Très bien rincer après la javellisation, sous peine de voir l'oxydation continuer dans l'armoire à linge !

HYGIENE

L'eau de Javel étant un bactéricide très puissant, elle peut rendre des services très importants dans le domaine de la désinfection. Les eaux des villes, des hôpitaux, des collectivités, etc. sont depuis de très nombreuses années rendues stériles par l'addition d'une très faible quantité d'eau de Javel, suivie d'un brassage énergique.

Dans les maisons de campagne, en vacances, etc. il est facile de stériliser une eau suspecte :

- filtrer l'eau (avec un buvard, un filtre à café, etc.) ;
- y ajouter 1 à 2 gouttes d'eau de Javel pour 1 litre ;
- agiter et brasser pour assurer un mélange parfait ;
- attendre 1/2 h avant de consommer.

La légère odeur de Javel peut être masquée par quelques

gouttes d'un produit acide : vinaigre, jus de citron ou de pamplemousse, vin blanc, cidre, etc. De plus, en buvant glacé, l'odeur et le goût de l'eau de Javel ne sont plus perceptibles.

Pour rendre l'eau stérilisante, c'est-à-dire capable de détruire les microbes, la dose d'eau de Javel doit être augmentée :

- lavage de dents avec une eau suspecte, maux de gorge, mauvaise haleine : 3 à 4 gouttes d'eau de Javel par litre d'eau tiède (bain de bouche, gargarisme) ;
- lavage des crudités, désinfection de la vaisselle : 5 à 6 gouttes par litre d'eau ;
- désinfection des plaies, morsures de serpent : 3 c. à soupe par litre d'eau. Panaris : eau chaude. Engelures : eau tiède.

Il faut savoir que l'eau de Javel est le meilleur agent de lutte contre les maladies qui se transmettent par les eaux, notamment la fièvre typhoïde. D'autre part, on a pu constater que la grippe se propage moins facilement dans un milieu régulièrement entretenu à l'eau de Javel.

En cas d'épidémie, d'inondations ou en présence d'un malade contagieux, il est indispensable de prendre certaines précautions pour éviter la contamination ou la contagion :

1. n'utiliser que de l'eau désinfectée pour l'alimentation et la toilette ;
2. laver avec de l'eau stérilisante les aliments à consommer crus et les récipients ;
3. javelliser tout le linge ;
4. désinfecter les sols, carrelages, papiers plastifiés... ;
5. désinfecter au besoin à l'eau de Javel pure les ustensiles tels que bassins, seaux hygiéniques, etc. ;
6. en cas d'inondations, désinfecter au maximum les objets, sols, etc. qui ont été recouverts par les eaux.

ENTRETIEN

Baignoires, éviers, lavabos, etc.

- Frotter les taches jaunes à l'eau de Javel pure, puis à l'eau additionnée de poudre ponce. Rincer.

- Pour raviver une baignoire ternie, la badigeonner le soir avec de l'eau de Javel pure additionnée de savon mou. Rincer le lendemain matin.

Cadres dorés

Pour rendre leur éclat aux dorures, battre 2 blancs d'œufs en neige et y incorporer goutte à goutte 1 c. à dessert d'eau de Javel. Epousseter le cadre et le frotter délicatement avec ce mélange. Essuyer au fur et à mesure.

Carrelages (grès, faïence, porcelaine, etc.)

Frotter à l'eau javellisée (1 verre d'eau de Javel pour 1 litre d'eau), laisser en contact quelques minutes et rincer.

Casseroles

En émail ou porcelaine à feu : laisser séjourner 1 à 2 h de l'eau de Javel pure sur les taches. Désodoriser en faisant bouillir de l'eau dans le récipient. Rincer à l'eau froide. A revêtement anti-adhésif : en cas d'aliments brûlés, faire bouillir de l'eau de Javel pure. Rincer à l'eau chaude, puis à l'eau froide (ouvrir la fenêtre pendant l'opération).

Chats

Pour habituer les jeunes chats à utiliser leur bac hygiénique, verser quelques gouttes d'eau de Javel pure sur la litière : les chats aiment son odeur.

Doigts tachés

Pour éliminer les taches de nicotine, encre, légumes, etc. et durcir les ongles, baignez le bout des doigts dans de l'eau javellisée (1 volume/1 volume d'eau).

Rincer à l'eau chaude puis à l'eau froide. Eviter ce traitement en cas d'allergie. En cas de taches rebelles, ajouter quelques gouttes de vinaigre à la solution.

Fleurs coupées

Elles dureront deux ou trois jours de plus si vous ajoutez 4 à 5 gouttes d'eau de Javel par litre d'eau.

Gravures piquées ou jaunies, taches d'humidité sur papier.

Essuyer et nettoyer en frottant très légèrement à l'eau javellisée (1 volume/5 volumes d'eau).

Rincer et faire sécher sous presse entre deux buvards. En cas de taches particulièrement rebelles, on peut ajouter au mélange deux volumes d'eau oxygénée. Ne pas mouiller exagérément.

Hachoir, moulinettes, clayettes de réfrigérateur.

Laver à l'eau claire, puis à l'eau javellisée (1 c. à 2 c. à soupe par litre d'eau). Rincer.

Marbres

Préparer une eau savonneuse et y ajouter quelques gouttes d'eau de Javel. Rincer à l'eau claire et frotter avec un linge sec. Polir avec du talc ou de l'amidon.

Objets en écaille, galalithe, ivoire, or, os, verre dépoli.

Tremper ou tamponner les objets avec la solution javellisée (1 volume/3 volumes d'eau). Rincer à l'eau claire.

N.B. : ne pas javelliser l'argenterie.

Objets en étain

Battre un blanc d'œuf en neige et y incorporer 2 c. à soupe d'eau de Javel. Dépoussiérer l'objet et le frotter avec ce mélange à l'aide d'une brosse souple. Laisser sécher, passer un chiffon doux imprégné de vaseline. Polir et lustrer avec un chiffon doux.

Papiers muraux plastifiés

Pour ôter les taches, frotter avec de l'eau de Javel pure, et rincer. Pour désinfecter, laver à l'aide d'une éponge imbibée d'eau javellisée (1/3 verre par litre d'eau).

Parquets en bois blanc

Après nettoyage, frotter à la brosse avec la solution javellisée (1 verre par litre). Rincer et laisser sécher.

Pour remplacer la paille de fer, frotter avec un mélange en parties égales d'eau de Javel et térébenthine.

Taches de graisse : couvrir avec une pâte constituée de savon mou délayé dans de l'eau très chaude. Après 1 heure, enlever l'excédent et frotter à la brosse trempée dans de l'eau très chaude javellisée.

Poubelles

Pour nettoyer, désinfecter et désodoriser les poubelles, les laver avec une solution javellisée (1 verre/litre), laisser en contact 10 min. et rincer.

Pots de fleurs

Pour détruire les toxines fixées sur les parois de pots réutilisés, laver à la brosse, frotter vigoureusement à l'eau javellisée (1 volume/1 volume d'eau) avant de rempoter.

Rotin

Imprégner ou faire tremper le rotin pendant plusieurs heures dans l'eau javellisée (1/2 verre/litre d'eau). Rincer à l'eau claire, sécher si possible au soleil.

Sanitaires, tuyauteries

Y verser fréquemment de l'eau javellisée (1 verre/litre) et rincer abondamment.

Sols plastifiés

Revêtements soudés : frotter légèrement à l'eau javellisée (1/2 verre/litre), laisser en contact quelques minutes, rincer à l'eau claire.

Revêtements collés, etc. : utiliser une serpillière très essorée. Faire des essais pour les couleurs fragiles.

M. FREDON

Publié avec l'autorisation de l'auteur, M. Fredon. Extrait de «Savoir, acheter» n° 15 du 19.10.81.

Le sucre... un morceau d'histoire

L'histoire montre que le sucre a d'abord été utilisé comme aliment en Polynésie et qu'il s'est ensuite frayé un chemin vers l'Inde.

Il y a plus de 10.000 ans, les Indiens des bords du Gange extrayaient déjà un jus de tiges de canne à sucre. Ils obtenaient ensuite par cuisson la première forme de sucre blanc. Ils l'appelaient **Sarkara**. Sarkara constitue en fait la racine du mot sucre dans la plupart des langues modernes. Les Indiens découvrirent également que le sucre permettait de préserver les fruits des atteintes du temps.

En 510 av. J.-C., les Perses conduits par Darius envahissent la vallée de l'Indus et découvrent «le roseau qui donne du miel sans le concours des abeilles». Grâce à eux, la culture de la canne à sucre s'installe rapidement jusqu'aux bords de la Méditerranée orientale, mais ils la conservent jalousement dans les limites de leur Royaume, se réservant le droit d'en exporter le produit fini.

Cependant, les invasions, les conquêtes et le développement du commerce, tant par mer que par caravanes, contribuent à répandre la culture de la canne à sucre de l'Indus à la Mer Noire et du Golfe Persique aux confins du Sahara.



Huit siècles plus tard, les Perses, qui sont restés les grands experts, donnent au pain de sucre sa forme conique définitive.

Au 4^e siècle av. J.-C., Alexandre le Grand conquiert l'Asie Mineure et découvre à son tour «le roseau sucré». Cette invasion facilite la pénétration du poivre, de la cannelle, du gingembre et autres épices en Grèce et par la suite à Rome. Le sucre est vendu comme produit de luxe et... comme médicament.

Avant de s'embarquer pour de longs voyages, les Athéniens offrent des gâteaux pour se concilier les dieux du vent. Dans la pièce de théâtre «Lysistrata», de l'auteur ancien Aristophane, les personnages tentent d'amadouer Cerbère, le gardien des Enfers, en lui offrant des gâteaux. Ainsi, dès ce temps-là, les hommes utilisent des mets sucrés pour séduire. De même, leur plus ancienne boisson fermentée est sucrée : l'hydromel s'obtient en faisant fermenter du miel dans dix à douze fois son volume d'eau.



Au 7^e siècle, les Arabes envahissent la Perse. Ils implantent la culture de la canne à sucre dans les pays conquis, notamment en Egypte, à Rhodes, à Chypre, en Afrique du Nord, en Espagne du Sud et en Syrie. Ils perfectionnent les procédés de décantation du sirop et réussissent à obtenir un produit brun foncé, encore gluant, le «Kurat al Milh» (boule de sel doux), l'ancêtre du «caramel». Les Maures excellent dans l'art de conserver les fruits et les fleurs dans le sucre. Pendant deux siècles, le commerce du sucre reste confiné dans les limites de l'Empire Arabe. Venise reçoit sa première cargaison de sucre en 926. En 991, le Doge Orseolo II conclut les premiers accords commerciaux avec les Arabes. Le sucre assurera pour longtemps la suprématie commerciale de Venise.

C'est par l'intermédiaire des croisades que nos contrées font connaissance avec la canne à sucre. Comme la plupart des autres produits originaires de l'Orient, le sucre est coûteux. Aussi est-il utilisé dans la majeure partie des cas comme médicament.

Le sucre est en fait importé d'Egypte, de Malaga, de Venise et de Damas. A

l'époque, c'est Bruges qui fait office de port d'importation d'épices et de fruits exotiques tels le riz et le sucre. Plus tard, par suite de l'ensablement du Zwin, cette tâche allait être dévolue à Anvers et la ville de Rubens est encore toujours aujourd'hui un important port européen en ce qui concerne le sucre et le riz.

Vient alors... la betterave sucrière. Lorsque le Français Olivier de Serre attira l'attention en 1575 sur la présence de sucre dans les betteraves, on ne sut pas apprécier à sa juste valeur le résultat de ses recherches. Et ce n'est qu'en 1744 que commence l'étude systématique du jus de plantes par le chimiste et pharmacien allemand Marggraf. Il fait une découverte importante, réussissant à obtenir - à partir de betteraves blanches et rouges - des cristaux sucrés qui ressemblent à du sel, mais qui, sur le plan du goût, ne diffèrent en rien du sucre de canne.

De cette découverte à la production de sucre à l'échelle industrielle, il y a encore une étape importante qui a demandé du temps et coûté beaucoup d'argent. Même Napoléon va jouer un rôle non négligeable dans l'histoire du sucre.

En 1807, les Anglais décrètent le blocus des côtes françaises. Les îles françaises productrices de canne à sucre, sont entre les mains de l'Angleterre. En réponse à cela, Napoléon instaure de son côté le Blocus Continental. Une des conséquences de cette guerre étant la pénurie de sucre, Napoléon encourage la culture sur le continent de grandes surfaces de betteraves sucrières et c'est ainsi que se développe une nouvelle industrie, celle du sucre extrait de la betterave sucrière.



Le développement de cette industrie ne se fait pas sans problèmes. En effet, une fois le Blocus Continental levé, le sucre de canne refait son apparition en Europe et ne manque pas de porter quelques coups bas à la jeune industrie. Ce n'est qu'après 1848, lorsque l'esclavage fut aboli et que le prix du sucre de canne grimpa, que notre industrie des betteraves sucrières put reprendre haleine.

A l'heure actuelle, la production mondiale de sucre consiste en 60 % de sucre de canne et 40 % de sucre de betterave.



Photo F. Weemaels

LES TRANSPORTS PUBLICS EN CHINE

Dans cet immense pays, les transports interurbains s'effectuent principalement par train ou par avion. Pour une visite à la célèbre «Muraille» p. ex., il faut s'y prendre tôt le matin, car le train part à 8h.15 précises de la monumentale gare de Pékin. Il s'agit d'un train touristique à traction diesel, très bien aménagé et doté de rideaux ainsi que de confortables sièges. Du thé y est bien entendu servi. Ce n'est qu'après deux heures de lente progression dans les montagnes que l'on est débarqué aux environs de la «Muraille». De tels trains s'arrêtent également à d'autres endroits.

Dans les villes mêmes, l'image de la rue est dominée par les autobus et les bicyclettes. Les automobiles y sont rares, seuls circulent quelques taxis et voitures pour hauts fonctionnaires.

Dans les rues se déplace un flux incessant de piétons. Les autobus semblent ployer sous la masse des passagers entassés.

Le principal concurrent de l'autobus est la bicyclette, chaque Chinois rêvant de posséder la sienne. Il lui en coûte toutefois une belle somme d'argent. Mais on en voit pourtant des millions et on ne peut qu'être saisi d'admiration devant les conducteurs d'autobus qui parviennent à se frayer un passage parmi un fourmillement de «deux roues».



LE TUNNEL DU SAINT-GOTHARD A CENT ANS

Le 75^e anniversaire du percement du tunnel du Simplon a été fêté, en Suisse, en 1981. En 1982, tandis qu'était inaugurée une nouvelle percée sous la Furka, on a commémoré le centième anniversaire du plus célèbre tunnel ferroviaire du monde, le Saint-Gothard. Le plus célèbre, non parce qu'il serait le plus long, puisqu'avec ses 15 kilomètres il est dépassé par le Simplon qui en compte 19,8, mais parce qu'il fut le premier d'une telle

longueur à être percé dans le massif alpin, et aussi parce qu'il constitue encore toujours à l'heure actuelle la plus importante voie de communication entre le nord et le sud de l'Europe.

La localisation de ce tunnel ne doit d'ailleurs rien au hasard. En effet, les vallées de la Reuss et du Tessin forment à travers la longue chaîne des Alpes une sorte de cassure gigantesque offrant une voie de passage idéale nord-sud, laquelle coïncide avec l'axe du grand courant naturel de transport entre les ports du front maritime nordique, le bassin de la Rhur, Bâle (plaque tournante au rôle éminent) et la

région industrielle de l'Italie septentrionale. Trafic considérable, encore renforcé au fil des ans par les trains amenant vers le nord les primeurs italiennes et par ceux drainant des flux de touristes sans cesse plus importants.

En outre, le tunnel routier du Saint-Gothard, d'une longueur de 16,3 km, assure également une liaison rapide et parfaite entre Göschenen en Suisse centrale et Airolo dans le Tessin, soit le même trajet que celui parcouru par les trains. Les deux tunnels sont d'ailleurs proches l'un de l'autre, mais le tunnel routier n'est ouvert que depuis quelques années.

Le tunnel routier du Gothard.

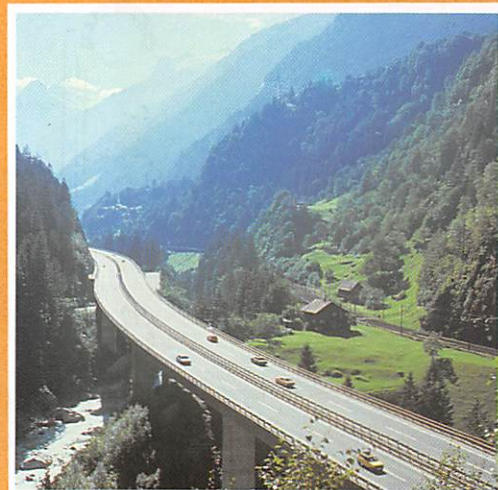
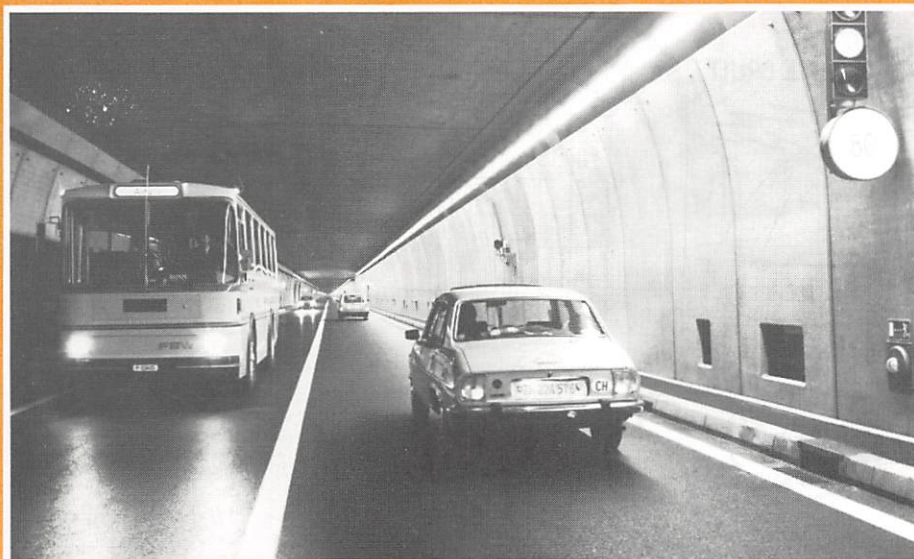


Photo B. Meier.

ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : Melsens B. (1.079 F), Van Hamme C. (1.602 F), Witgeers W. (505 F), Van Wasenhove P. (1.882 F), Van de Putte H. (500 F), Pussemier H. (1.031 F).

Hamme : De Wilde A. (2.919 F), Van Moeseke W. (1.501 F).

St-Nicolas : Rombaut G. (960 F).

HAINAUT

La Louvière : Franchini V. (sac dame + 8.796 F), Marquis J.-P. (sacoche + 800 F), Gravis D. (porte-monnaie + 2.000 F).

Mons : Honoré J.-C. (portefeuille + documents + 300 F), Costa A. (portefeuille + documents + 2.700 F).

Quaregnon : Devos A. (portefeuille + 600 F), Capelle M. (portefeuille + 2.300 F), Marsala F. (sac + 1.500 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Andenne : Pirlet A. (sac dame + 11.024 F).

Forville : Onkelinx M. (sacoche + 160.466 F).

Namur : Lemoine J.-P. (sac dame + 18.940 F), Mathias R. (portefeuille + 715 F), Paris P. (sacoche + porte-monnaie + 1.100 F), Delbecq F. (sac dame + 747 F).

Ohey : Ruelens V. (porte-monnaie + 2.475 F), Lapierre V. (porte-monnaie + 635 F).

LIEGE

Eupen : Koop H. (porte-monnaie + 649 F).

Liège St-Gilles : Radoux C. (sac + 3.750 F).

Rocourt : Capelli M. (sac + 600 F), Peeters J.-C. (pochette + 2.500 F).

BRABANT

Asse : Peeters L. (porte-monnaie + 10.265 F + chaîne en or), Royemans P. (sac dame + 30.000 F + 5.000 pesetas).

Cureghem : Demol A. (sacoche + 4.405 F).

Lasne : Colasse J. (portefeuille + 1.600 F + documents).

Leerbeek : De Duffeler R. (portefeuille + 1.000 F).

Louvain : Noe E. (portefeuille + 4.613 F + documents) + (portefeuille + 5.000 F + documents), Puttevis J. (sacoche + 1.365 F + documents), Ruelens R. (portefeuille + 950 F + documents).

Nivelles : Couteau (portefeuille + 374 F + documents), Leclercq W. (portefeuille + 460 F + documents), Roch P. (sac + 7.240 F + documents).

Tielt : Vandevelde A. (sacoche + 870 F), Backen L. (sacoche + 710 F).

LIMBOURG

Bree : Box J. (sac + 1.518 F + documents).

Genk : Schellekens A. (portefeuille + 2.210 F + abon. scol.).

Hasselt : Meekers J. (sacoche + 5.274 F + documents), Carstenstadt R. (sacoche + 3.555 F + 50 FF).

Koersel : Elsen H. (timb. poste : valeur 3.000 F).

Lanaken : Bongaers J. (porte-monnaie + 1.400 F).

Maaseik : Iser H. (porte-monnaie + 503 F), Lantin T. (porte-monnaie + 550 F).

St-Trond : Noelanders R. (porte-monnaie + 2 montres), Maquoi R. (porte-monnaie + 861 F).

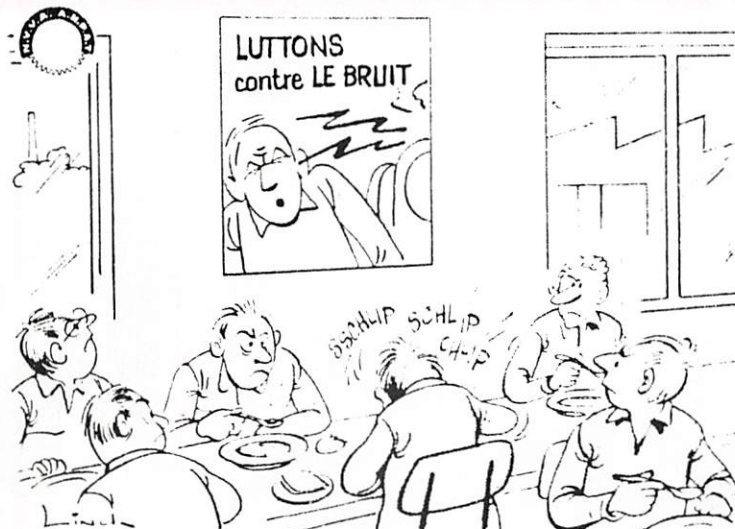
Tessenderlo : Carremans W. (portefeuille + 800 F), Berrevoets E. (2.152 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : Verhaeghe F. (documents + 315 F), Dobbelaere E. (porte-monnaie + 520 F), Pleyrier G. (montre), Wildemeersch D. (porte-monnaie + 726 F).

Courtrai : Callewaert N. (sacoche + 553 F + documents), Dhaene R. (portefeuille + 2.630 F + documents), Olievier E. (portefeuille + 665 F + documents), Catteeuw W. (portefeuille + 757 F), Decocker E. (porte-monnaie + 722 F), Olievier E. (portefeuille + 730 F), Vancoillie G. (bon d'épargne de 5.000 F).

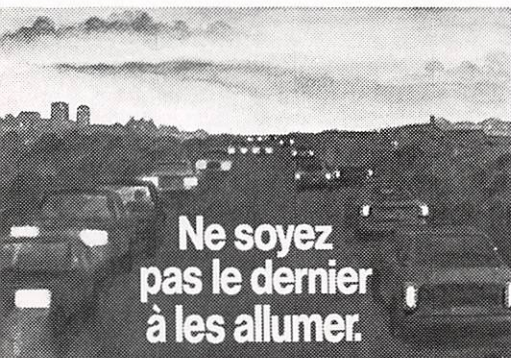
Knokke : Boerjan E. (sacoche + 948 F), Van Maele M. (sacoche + 328 F + 50 D.M. + 5 FL.), Verschaeve W. (portefeuille + 8.000 F).



Sans paroles.

LES ALLUME-TOT et LES ALLUME-TARD

Bien avant la tombée du jour, quand le ciel est sombre mais que l'on y voit encore très distinctement à, par exemple, 5 ou 600 mètres, une poignée de conducteurs - plus scrupuleux que la moyenne - ont pour habitude d'enclencher leurs feux de croisement. Ils en ont d'ailleurs le droit.



A mesure qu'approche le crépuscule, ces «éclaireurs» vont être imités de plus en plus. De sorte que quand la visibilité sera devenue discutable, il y aura un dangereux panachage de véhicules bien éclairés et de véhicules devenus très sombres, les feux des uns rendant les autres (sans oublier les piétons et les cyclistes) moins visibles encore par contraste.

Enfin, il y a ceux qui allument leurs phares le plus tard possible, après la tombée du jour. Par distraction ou, peut-être, pour faire des économies (imaginaires) de batterie. Ils commettent une infraction grave et courent des risques énormes qu'ils font malheureusement partager.

En résumé : faites-vous voir. Ne figurez pas parmi ceux qui allument leurs feux de croisement trop tard.

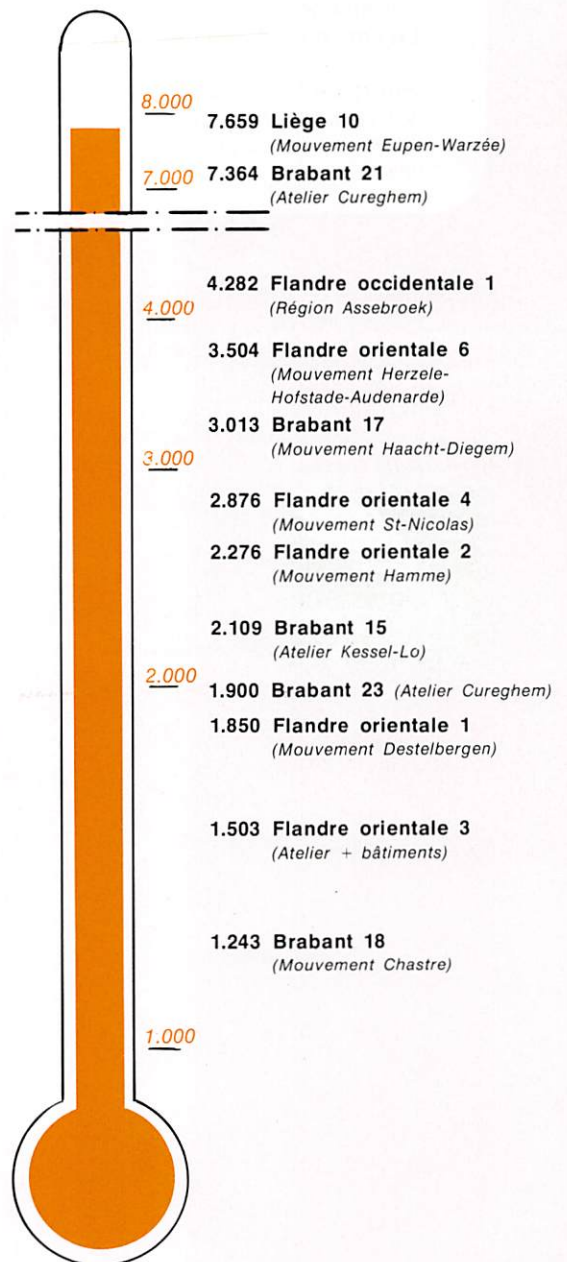
Ne les enclenchez pas davantage trop tôt car vous rendriez les autres usagers moins visibles sans nécessité. L'idéal serait évidemment que tous les phares du Royaume s'illuminent (ou s'éteignent) au même moment, à un signal donné. Mais l'éclairage public ne peut, pour de multiples raisons, jouer ce rôle avertisseur. Ne vous y fiez donc pas.

(Via Secura)

CONCOURS DE SÉCURITÉ INTER-GROUPES AU 31 JANVIER 1983

Equipes ayant dépassé
1.000 jours sans accident.

Flandre occidentale 7 1.858
(Mouvement région Ypres)
Hainaut 14 1.768
(Atelier Eugies)



SOMMAIRE N° 223 MARS-AVRIL 1983

Un jour ou un week-end d'évasion	2
Noces d'or et de diamant	2
Vacances '83	2
Concours de dessin «Directeur général Hoens»	3
Championnats de cyclisme 1983 S.N.C.V.	3
Remise de distinctions honorifiques	
Groupe du Hainaut	4
Groupe d'Anvers	5
L'évolution et la modernisation du réseau ferré	6
Personalia	8
Page familiale	10
Le sucre... un morceau d'histoire	12
Le saviez-vous ?	13
Actes de probité	14
Les allume-tôt et les allume-tard	15
Le concours de sécurité Inter-Groupes	15

Photo de la couverture :
Vieux métiers de chez nous :
le travail du cuivre
(Photo : C.G.T.)

Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.

*Editeur responsable : R. Keygnaert, rue de la Science 14 -
1040 Bruxelles*



Impr. Grafisch Bedrijf Schoonbaert - Bruges 2.

*Membre de l'association belge de la presse
d'entreprise - A.S.B.L.*